Extrait N° 1 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 janvier 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

Mairie des Avirons

& &
&

AFFAIRE N° 1 / ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Clôture du PAE

Par délibération en date du 29 décembre 1999, la Commune des AVIRONS instaurait un PAE sur le périmètre de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Ce PAE a été prorogé d'une année par délibération du 29 septembre 2006, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

…/…

RAPPORT N° 1 / ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Clôture du PAE

Par délibération en date du 29 décembre 1999, la Commune des AVIRONS instaurait un PAE sur le périmètre de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Ce PAE a été prorogé d'une année par délibération du 29 septembre 2006, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Le programme comprenait :

1 – Les équipements d'infrastructure : ensemble des voies et réseaux de la ZAC RHI

2 – Les équipements de superstructure :
2-1 - La construction d'une maison de quartier
2-2 - La réalisation d'un espace de grands jeux
2-3 - La réalisation des aménagements paysagers et espaces publics de la ZAC

Le conseil municipal est invité à constater la réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Mairie des Avirons

Le programme comprenait :

1 – Les équipements d'infrastructure : ensemble des voies et réseaux de la ZAC RHI

2 – Les équipements de superstructure :
2-1 - La construction d'une maison de quartier
2-2 - La réalisation d'un espace de grands jeux
2-3 - La réalisation des aménagements paysagers et espaces publics de la ZAC

Le conseil municipal est invité à constater la réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Le conseil municipal, après discussion, délibère et à l'unanimité :

• prononce l'achèvement du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles à compter du 31 décembre 2007

• autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons